

**Règlement Particulier des Épreuves (RPE)**  
**Championnats Loisir 6x6, 4x4 mixte et 4x4 masculin**  
**CDS 77 - Saison 2024/2025**



**Comité Départemental de Volley de Seine et Marne**

Gestion : [manuel.geslin@cdvb77.fr](mailto:manuel.geslin@cdvb77.fr) Présidente de la CDS : [marjorie.lecerf@cdvb77.fr](mailto:marjorie.lecerf@cdvb77.fr)

Validé par le BDD du CDvolley 77 du mercredi 11 décembre 2024

**En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Départementale Sportive.**

### **Préambule**

L'engagement dans un championnat loisir implique d'en respecter l'esprit : la recherche de performance et la victoire ne doivent en aucun cas primer sur l'esprit de convivialité qui doit régner entre les équipes. Nous invitons tous les joueurs et responsables d'équipe à faire de leur mieux pour que les compétitions loisir restent agréables et stimulantes pour tous.

Merci de faire en sorte que toutes les rencontres puissent se jouer sur le terrain en recherchant toutes les solutions possibles pour reporter les matchs quand une équipe est incomplète. Lorsque l'effectif de l'équipe est suffisant, l'absence du meilleur joueur ne peut être un motif valable pour reporter une rencontre.

### **Art. 1 - Généralités**

Le présent règlement s'applique à tous les championnats seniors loisir 6x6 et 4x4 organisés par la CDS de Seine et Marne.

Il vient en complément du RGES (Règlement Général des Épreuves Sportives) édité par la FFVolley en précisant certaines dispositions spécifiques à ce championnat. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales qu'il est nécessaire de lire au moins une fois.

### **Art. 2 - Engagement des GSA**

L'engagement est libre et ouvert à toutes les associations sportives affiliées au CDVolley77 et aux autres associations sportives de Seine et Marne via la GSD77.

Le nombre d'équipe par GSA est illimité.

Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs annuels du CDVolley77.

## **Art. 3 – Équipes et joueurs**

### **Art. 3.1 – Licences autorisées**

Seuls les licenciés **Compét'lib** des catégories masters, seniors, M21 et M18 (avec simple surclassement) sont autorisés à participer aux rencontres. Attention, **les licenciés Sans Compétition Loisirs (ex VPT) ne sont pas autorisés** à participer à ce championnat !

### **Art. 3.2 – Composition d'une équipe**

Chaque équipe se compose de 12 joueurs au maximum en 6x6 et 8 joueurs maximum en 4x4. Pour les catégories mixtes, il doit y avoir une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

Les changements d'équipe durant la saison sont règlementés :

- en cas d'absence de la/des joueuse(s) féminine(s), une joueuse d'une autre équipe peut valablement participer à la rencontre, sans autre conséquence.
- en cas d'effectif incomplet, empêchant la rencontre, et seulement dans ce cas, les renforts masculins sont autorisés à la condition que le joueur n'appartienne pas à une équipe d'un niveau supérieur.
- tout renfort doit être explicitement annoncé à l'équipe adverse avant le début de la rencontre.

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 5 joueurs en 6x6 ou à 3 joueurs en 4x4).

### **Art. 3.3 – Tenue des joueurs**

Les joueurs ont une tenue de sport ne présentant aucun danger ni pour eux ni pour les autres participants. **Les maillots numérotés** (1 à 99) ne sont pas obligatoires mais sont vivement conseillés, notamment en 6x6 pour faciliter le travail des arbitres.

En 6x6, l'éventuel libéro doit porter une tenue différente de ses coéquipiers et être facilement identifiable par l'arbitre (port d'un dossard par exemple).

## **Art. 4 – Calendrier des rencontres**

### **Art. 4.1 – Implantations initiales**

Les rencontres sont implantées en semaine, du lundi au vendredi. Le début de rencontre peut être fixé entre **20h et 21h** sans accord préalable du club adverse (**horaire VERT**). Une implantation en dehors de ces horaires reste possible mais nécessitera au préalable l'accord du club adverse.

Les calendriers des championnats loisirs sont disponibles sur l'espace fédéral du CDVolley de Seine et Marne : [http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo\\_home.php?codent=PTIDF77](http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77)

#### **Art. 4.2 – Demande de modification du calendrier (NOUVEAU)**

Une fois le calendrier établi, les demandes de modifications d'implantation sont autorisées et gratuites.

En cas d'incapacité à jouer une rencontre, l'équipe concernée doit immédiatement en informer la CDS ([reportloisir@cdvb77.fr](mailto:reportloisir@cdvb77.fr)) et l'équipe adverse par e-mail.

Puis elle devra prendre contact avec les adversaires afin de se mettre d'accord sur une nouvelle implantation.

**Vous devrez ensuite nous informer de la date choisie par e-mail ([reportloisir@cdvb77.fr](mailto:reportloisir@cdvb77.fr)), avec copie au responsable de l'équipe adverse, le serveur sera alors mis à jour par la CDS.**

Aucun report ne sera possible après la date fixée par la CDS. Si aucun accord n'est trouvé à cette date, l'équipe ayant demandé le report sera déclarée perdante (0/3 - 0/25 0/25 0/25).

Cas particulier :

- Si vous recevez la rencontre, vous pouvez librement modifier la salle et l'horaire de la rencontre si elle reste le même jour **et** dans la plage horaire VERTE et que l'équipe adverse en a été informée par mail au moins 7 jours avant la rencontre (copie à [reportloisir@cdvb77.fr](mailto:reportloisir@cdvb77.fr)).

#### **Art. 4.3 – Forfait avant la rencontre (J-1 minimum)**

En cas d'équipe incomplète avant la rencontre, entraînant le forfait de cette équipe, le responsable doit prévenir l'adversaire par mail en mettant obligatoirement en copie la CDS77, ce dès que possible et au moins 24h avant la rencontre. Dans ce cas, la CDS annulera la rencontre et enregistrera le forfait sur le serveur. Aucune feuille de match n'est nécessaire.

#### **Art. 4.4 – Forfait avant la rencontre (le jour de la rencontre)**

En cas de forfait constaté le jour de la rencontre, l'équipe présente est dans l'obligation de remplir et transmettre la feuille de match en indiquant « équipe adverse absente à l'heure du match ». Il est également responsable de la saisie des scores (3/0 - 25/0 - 25/0 – 25/0) et de l'envoi sur le serveur. La CDS statuera sur le forfait et l'enregistrera sur le serveur.

#### **Art. 4.5 – Forfait général**

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » :

- perte de QUATRE rencontres par forfait,
- perte de TROIS rencontres par forfait et de TROIS rencontres par pénalité,
- perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CDS.

Lorsqu'une équipe d'un club est exclue par forfait général du championnat se déroulant en rencontres « Aller » et « Retour », les points acquis ou perdus contre cette équipe, tant à l'« Aller » qu'à l'« Retour » sont annulés.

L'équipe déclarée forfait général, est classée dernière de sa poule.

## **Art. 5 – Organisation matérielle de la rencontre**

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau de la sécurité.

### **Art. 5.1 – Ballon**

Le club recevant doit mettre à disposition un minimum de 12 ballons (6 par équipe). Les références conseillées sont les suivantes : MIKASA : V200W ; V300W ; MVA200 ; MVA300 - MOLTEN : V5M5000 ; V5M4500 - DECATHLON ALLSIX V900

### **Art. 5.2 – Terrain**

Le terrain doit mesurer 9m x 18m.

La hauteur du filet est fixé à 2,43m en Loisir 1 et 4x4 masculin et **2.35m en Loisir 2**

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne possède pas de traçage permanent alors un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé).

L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité.

Recul conseillé : 3m minimum autour du terrain.

### **Art. 5.3 – Autres équipements**

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

## **Art. 6 - Protocoles des rencontres loisirs**

### **Art. 6.1 - Horaires**

L'horaire indiqué sur le serveur est l'horaire de début de rencontre. La salle et la feuille de match doivent être mises à disposition des deux équipes aux moins 30 minutes avant cet horaire.

Heure programmée de la rencontre	H
Installation du terrain et du matériel	H - 30 minutes
Remplissage de la feuille de match	H - 30 minutes
Tirage au sort	H - 14 minutes
Échauffement au filet	H - 13 minutes
Fin de l'échauffement	H - 3 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H - 3 minutes

Il est indispensable de prévoir au moins 2h de créneau après le début de la rencontre (3h conseillé).

#### Cas particulier d'un joueur arrivant en retard :

Si un joueur d'une équipe, qui a débuté une rencontre avec un nombre suffisant de joueurs (4 minimum en 4x4 ; 6 minimum en 6x6), arrive en retard (en cours de jeu), il peut valablement participer à la rencontre à partir du set suivant.

Sa licence sera vérifiée et ajoutée à la feuille de match entre les sets.

Ce joueur ne pourra pas intégrer une équipe complète et remplacer un joueur déjà présent.

## **Art. 6.2 – Feuille de match et présentation des licences**

Le club recevant doit mettre à disposition des adversaires une feuille de match dès leur arrivée.

Feuilles de match papier :

**Feuille de match 4x4 :**

[i](#)

**Feuille de match 6x6 :**

<https://web.cdvb77.fr/download/fdm-comite-seine-et-marne-6x6-loisir?wpdmdl=2377>

**Feuille de match électronique (FDME) :** Le mode opératoire est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : <http://extranet.ffvb.org/481-37-1-FDME>

Chaque responsable d'équipe complète la composition de son équipe. La présentation de la licence ou d'une pièce d'identité avec photo (plus un certificat médical en cas de surclassement) est obligatoire pour pouvoir participer à la rencontre. En l'absence de la carte licence avec photo, seule la mention « PI » (pour pièce d'identité) doit être inscrite sur la feuille de match en lieu et place du numéro de licence.

Une équipe est incomplète si moins de quatre joueurs peuvent valablement jouer. Dans ce cas le match ne peut avoir lieu et l'équipe incomplète sera déclarée forfait par la CDS77.

Il est également possible d'utiliser la feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur).

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée, et ce quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la feuille de match papier devra être utilisée.

L'enregistrement des équipes doit être terminé **avant** l'heure de début de la rencontre.

## **Art. 6.3 - Arbitrage**

L'arbitrage est normalement assuré par le club recevant et peut être pris en charge par :

- un des joueurs de l'équipe recevante, accompagné éventuellement d'un joueur de l'équipe adverse en tant que 2<sup>ème</sup> arbitre. Les joueurs occupant le rôle d'arbitre ne peuvent en aucun cas conseiller ou coacher leur équipe tant qu'ils sont arbitres. L'arbitre peut être remplacé pour pouvoir entrer sur le terrain, même en cours de set.

- un licencié Compét'Lib, Compétition extension Volley-ball ou Encadrement « Arbitre » ou « Educateur sportif ».

Les deux équipes peuvent toutefois s'accorder sur un auto-arbitrage.

## **Art. 6.4 – En cas d'interruption de la rencontre**

S'il existe un horaire fixe de fin de créneau, l'équipe recevante DOIT avoir prévenu l'équipe adverse avant la rencontre (nous vous recommandons d'envoyer un mail aux adversaires quelques jours avant la rencontre). Par ailleurs, cette information doit être consignée dans le pavé remarques de la feuille de match et être signée par les deux capitaines avant le début du match.

En cas d'interruption d'une rencontre due à la fermeture de la salle avant le début du 5<sup>ème</sup> set, le score des 3 premiers sets est conservé. L'équipe menant 2-1 après ces 3 sets remporte alors le match.

Lors de la saisie des scores, on ajoute les deux sets manquants (0/25 aux perdants et 15/0 aux vainqueurs) pour donner une victoire 3 sets à 2.

Si l'interruption se produit dans le 5<sup>ème</sup> set, on conserve l'écart de points et l'équipe en tête emporte le set et donc le match 3-2.

Si moins de 3 sets ont pu être joués, le club recevant sera déclaré perdant de la rencontre par pénalité.

**Exemples :** match Eq. A contre Eq. B

Cas 1 - interruption au 4<sup>ème</sup> set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 12/20** puis interruption => l'équipe A gagne le match sur le score de 3/2 (25/23 – 22/25 – 27/25 – 0/25 – 15/0)

Cas 2 - interruption au 5<sup>ème</sup> set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 5/8** puis interruption => l'équipe B gagne le match sur le score de 2/3 ( 25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 12/15)

Cas 3 - interruption au 3<sup>ème</sup> set : **25/23 – 22/25 – 17/15** puis interruption=> l'équipe A, recevante, perd le match par pénalité 0/3 (0/25 – 0/25 – 0/25)

### **Art. 6.5 – Communication des résultats et transmission de la feuille de match**

**Dans le cas d'une feuille de match « papier »**, l'équipe remportant la rencontre doit la conserver et devient responsable de la saisie des scores et de l'envoi du scan de la feuille sur le serveur fédéral, **dans les 48h** suivant la rencontre. En cas de retard, l'équipe vainqueur disposera de 2 jours après la relance de la CDS pour saisir et envoyer la FDM sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

**Dans le cas d'une FDME simplifiée**, le club recevant devra envoyer les résultats au plus tard 48h après la rencontre. En cas de retard, il disposera de 2 jours après la relance de la CDS pour transférer la FDME sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

Dans tous les cas, nous conseillons aux capitaines de conserver une photo des résultats.

Pour les matchs se jouant la dernière semaine de chaque phase du championnat, la saisie des résultats devra être effectuée au plus tard le dimanche soir suivant (minuit), sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

### **Art. 7 – Règles du jeu**

Les règles du jeu sont celles de la **FIVB** en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

Particularités du 4 contre 4 : pas de faute de position (placement libre sur le terrain). Seul l'ordre de rotation au service doit être respecté. Les 4 joueurs sont considérés comme joueurs avant. Changements de joueurs libres et limités à 4 par set.

### **Art. 8 – Classement**

Matches en **3 sets gagnants de 25 pts** avec 2 pts d'écart et tie-break de 15 pts avec 2 pts d'écart. 2 temps-mort de 1 minute par set par équipe.

Les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/1, 3/0 ou 3/2	3 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité ou forfait	- 1 point

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- le nombre de victoires
- le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
- le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

## Art. 9 – Accession

	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Loisir 4x4 Mixte	1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Maintien en Loisir 1
	1 <sup>er</sup> de Loisir 2	Montée en Loisir 1
	6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Descente en Loisir 2 ou barrage
	2 places seront attribuées lors d'un tournoi de barrage organisé à la rentrée 2025/2026	

	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Loisir 6x6 Mixte	1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Maintien en Loisir 1
	1 <sup>er</sup> de Loisir 2	Montée en Loisir 1
	6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Descente en Loisir 2 ou barrage
	2 places seront attribuées lors d'un tournoi de barrage organisé à la rentrée 2025/2026	

	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Loisir 4x4 masculin	1 seule division	Dépendra du nombre d'équipes

## Art. 10 – Dates (semaines commençants le lundi)

Phase « aller » ou phase 1 en Loisir 2 :

14/10 – 04/11 – 18/11 – 02/12 – 16/12 – 13/01 – 03/02 (07/02 : date limite phase 1)

Phase « retour » ou phase 2 en Loisir 2 :

03/03 – 17/03 – 31/03 – 28/04 – 12/05 – 02/06 – 16/06 (20/06 : date limite phase 2)



Rappel : une coupe départementale sera également organisée en dehors de ces semaines.



## Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	<a href="mailto:manuel.geslin@cdivb77.fr">manuel.geslin@cdivb77.fr</a>
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	<a href="mailto:marjorie.lecerf@cdivb77.fr">marjorie.lecerf@cdivb77.fr</a>
CDS 77	Commission Sportive	<a href="mailto:sportive@cdivb77.fr">sportive@cdivb77.fr</a>

## Liens :

Comité de Seine et Marne de volley :

[www.cdivb77.fr](http://www.cdivb77.fr)

Serveurs FFVolley (calendriers) :

[http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo\\_home.php?codent=PTIDF77](http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77)

Serveur FFVolley (saisie des résultats) :

[http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie\\_resu.php](http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php)

Serveur FFVolley (espace club – demande de modification du calendrier) :

[https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/weblic/acces\\_licences.php](https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php)

RGES / RGLIGA / etc. :

<http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements>

Règles FIVB :

[https://www.fivb.com/-/media/2022/cooperate/volleyball/rules%202021-2024/fivb-volleyball\\_rules2021\\_2024-fr-v2a.pdf?la=en&hash=8AE9375171006D77DF7CC022912AE9C2](https://www.fivb.com/-/media/2022/cooperate/volleyball/rules%202021-2024/fivb-volleyball_rules2021_2024-fr-v2a.pdf?la=en&hash=8AE9375171006D77DF7CC022912AE9C2)

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<=2003	<=1984
MASCULINS	BABY/M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIORS	MASTERS									
	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.										
	/	/	Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. X 14m.	Terrain 9m. X 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. X 18m.										
2019 6 ans M7(1)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													
2018 7 ans M7(2)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													
2017 8 ans M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction													
2016 9 ans M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction													
2015 10 ans M11(1)				autorisé	Interdiction													
2014 11 ans M11(2)				autorisé	Interdiction													
2013 12 ans M13(1)					Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction									
2012 13 ans M13(2)					Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction									
2011 14 ans M15(1)								Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction
2010 15 ans M15(2)								Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction
2009 16 ans M18(1)									Simple Surclassement	Nat & Rég. Double Surclassement / Département Simple surclassement	Interdiction							
2008 17 ans M18(2)									Simple Surclassement	autorisé	Simple Surclassement							
2007 18 ans M18(3)									Simple Surclassement	autorisé	Simple Surclassement							
2006 19 ans M21(1)										autorisé	Simple Surclassement							
2005 20 ans M21(2)										autorisé	Simple Surclassement							
2004 21 ans M21(3)										autorisé	Simple Surclassement							
2003 22 ans &+ SEN(1)										autorisé	Simple Surclassement							
1984 40 ans &+ MAST																		

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2024/2025



2024/2025	>=2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	<=2003	<=1984
FEMINIENS	BABY/M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIORS	MASTERS									
	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.										
	/	/	Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. X 18m.										
2019 6 ans M7(1)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													
2018 7 ans M7(2)			Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction													
2017 8 ans M9(1)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction													
2016 9 ans M9(2)			autorisé	Simple Surclassement	Interdiction													
2015 10 ans M11(1)				autorisé	Nat & Rég. Interdiction Départ. Simple Surclassement													
2014 11 ans M11(2)				autorisé	Nat & Rég. Interdiction Départ. Simple Surclassement													
2013 12 ans M13(1)					Simple Surclassement	Nat & Rég. Interdiction Départ. Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction
2012 13 ans M13(2)					Simple Surclassement	Nat & Rég. Interdiction Départ. Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction
2011 14 ans M15(1)								Simple Surclassement	Nat & Rég. Double Surclassement / Département Simple surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction
2010 15 ans M15(2)								Simple Surclassement	Nat & Rég. Double Surclassement / Département Simple surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction
2009 16 ans M18(1)									Simple Surclassement	autorisé	Simple Surclassement							
2008 17 ans M18(2)									Simple Surclassement	autorisé	Simple Surclassement							
2007 18 ans M18(3)									Simple Surclassement	autorisé	Simple Surclassement							
2006 19 ans M21(1)										autorisé	Simple Surclassement							
2005 20 ans M21(2)										autorisé	Simple Surclassement							
2004 21 ans M21(3)										autorisé	Simple Surclassement							
2003 22 ans &+ SEN(1)										autorisé	Simple Surclassement							
1984 40 ans &+ MAST																		